

Téléchargez vos fiches horaires sur lepilote.com

Pour se déplacer sur tout le territoire du Pays d'Aix :

leticket à recharger : 0,10€
1 voyage : 1,20€
2 voyages : 2,30€



lacarte : gratuite
Abonnement mensuel : 28€
Abonnement annuel : 270€
Abonnement Étudiant -26 ans : 100€
Abonnement Merveil (séniors +70 ans) : gratuit



Pour aller plus loin sur la Métropole :

Pass intégral (pour tous) : 34€/mois* (avec prise en charge de l'employeur)
Pass Métropole Etudiant : 30,40€/mois*
Pass Métropole Séniors : 30,40€/mois*

À charger sur lacarte

* avec engagement minimum de 12 mois

Des réductions sont accordées aux personnes bénéficiaires de la CSS, du RSA (renseignement auprès du Conseil Départemental 13) et de l'ASS (Pôle emploi).

Ne pas jeter sur la voie publique - Version novembre 2022.

Où acheter son titre ?

Achetez vos titres en Gare routière d'Aix, à la boutique Aix en bus, chez les dépositaires ou sur les distributeurs des stations de l'Aixpress ou via l'application Métropole Mobilité.

Tous les titres et tarifs appliqués sur les réseaux Aix en Bus et Pays d'Aix Mobilité sont valables sur le service **lebus+** à la demande/Accessibus.

Plus d'information sur les tarifs sur les sites :

lepilote.com et aixenbus.fr

À bord du véhicule, il est possible d'acheter uniquement les billets **à l'unité 1,20€** ou **2 voyages à 2,30€ + 0,10€** pour le support.

Merci de faire l'appoint, le rendu de monnaie n'est pas obligatoire. (article L. 112-5 du Code monétaire et financier)

Accompagnement

Si une personne en situation de handicap souhaite se faire accompagner elle devra le signaler lors de sa réservation. Son accompagnateur bénéficiera de la gratuité du voyage sur présentation de la carte accompagnateur. Cette carte est délivrée gratuitement en gare routière d'Aix-en-Provence et Boutique Aix en bus, sur justification d'une Carte Mobilité Inclusion (toutes les cartes CMI sont acceptées pour cette carte accompagnateur).

Mineurs

Les mineurs doivent être obligatoirement accompagnés sur le service. Entre 8 et 18 ans, ils peuvent être dégagés de cette obligation si le représentant légal signe une décharge (incluse dans le dossier d'inscription).

Pour se déplacer en proximité sur la Métropole

lebus+ à la demande dessert **17 secteurs sur la Métropole**, contactez le service du secteur souhaité. Les déplacements sont possibles uniquement à l'intérieur d'un secteur, et après inscription au service.

Bassin salonais

Alleins, Aurons, Charleval, Eyguières, La Barben, Lamanon, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Salon-de-Provence, Sénas, Vernègues.

Réservez au 04 42 46 06 66

Ouest Étang

Cornillon-Confoux, Fos-sur-Mer, Grans, Istres, Miramas, Port-Saint-Louis-du-Rhône, Saint-Chamas.

Réservez au 04 42 77 07 07

Sud Étang

Martigues, Port-de-Bouc, Saint-Mitre-les-Remparts.

Réservez au 04 88 93 00 44

Bassin marseillais

Allauch, Aubagne, La Ciotat, Marseille, Plan-de-Cuques, Septèmes-les-Vallons.

Côte bleue

Carry-le-Rouet, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Gignac-la-Nerthe, Le Rove, Marignane, Sausset-les-Pins, Saint-Victoret.

Réservez au 04 91 10 59 00



Est Étang

Berre-l'Étang, Gignac-la-Nerthe, La Fare-les-Oliviers, Les Pennes-Mirabeau, Marignane, Rognac, Saint-Victoret, Velaux, Vitrolles.

Réservez au 04 42 46 06 66

Bassin d'Aubagne et de l'Étoile

Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Carnoux-en-Provence, Cassis, Ceyreste, Cuges-les-Pins, Gémenos, La Bouilladisse, La Ciotat, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquefort-la-Bédoule, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie.

Réservez au 04 91 10 59 00

Centre Pays d'Aix

Aix-en-Provence, Le Tholonet, Saint-Marc-Jaumegarde, Venelles.

Réservez au 09 70 80 90 13

Chaîne d'Éguilles

Coudoux, Éguilles, Ventabren.

Couronne Sud

Bouc-Bel-Air, Cabriès, Simiane-Collongue.

Barrière du Cengle

Beaurecueil, Châteauneuf-le-Rouge, Saint-Antonin-sur-Bayon.

Bassin Minier

Gardanne, Gréasque, Fuveau, Meyreuil, Mimet.

Haute Vallée de l'Arc

Peynier, Puylobrier, Rousset, Trets.

Pertuis

Trévaresse

Lambesc, Rognes, Saint-Cannat.

Val de Durance Est

Jouques, Meyrargues, Peyrolles-en-Provence, Saint-Paul-lez-Durance.

Val de Durance Ouest

La Roque-d'Anthéron, Le Puy-Sainte-Réparate, Saint-Estève-Janson.

Réservez au 09 70 83 01 23

Édition Nov. 2022

Valable à partir du 01/11/2022



lebus+ à la demande

Pays d'Aix

Transport spécialisé pour les personnes en situation de handicap



lebus lebus lecar levélo l'abrivélo leparking-relais larecharge lebus

Pour plus d'information sur tous les services de la Métropole Mobilité

0 800 713 137 Service & appel gratuits

lepilote.com

Téléchargez et utilisez gratuitement



Téléchargez l'application La Métropole Mobilité





lebus+ à la demande

lebus+ à la demande/Accessibus est un service de transport collectif pour les personnes en situation de handicap.

Il permet de se déplacer l'intérieur d'un secteur de proximité. Le service fonctionne sur inscription préalable, et sur réservation. Il propose un transport d'adresse à adresse, à l'intérieur d'un secteur géographique, avec une prise en charge sur la voie publique. Sur le Pays d'Aix, le service comporte 10 secteurs (voir carte ci-après).

Le conducteur vous aide à monter, à vous installer et à descendre du véhicule. Il doit garder toujours son véhicule en vue : aussi, la prestation ne comprend pas l'accompagnement à l'intérieur du lieu de destination ou de prise en charge. Les véhicules sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Ils sont équipés d'une rampe ou d'un plateau élévateur pour un accès facile en fauteuil roulant.

Pour vous inscrire,

il faut :

1 Être titulaire d'une Carte Mobilité Inclusion mention Invalidité (80% d'invalidité).

2 Télécharger le dossier d'inscription

sur le site lepilote.com / rubrique **accessibilité / lebus+ à la demande**

ou sur le site aixenbus.fr

ou le demander par mail : dti.paysdaix@ampmetropole.fr

3 Renvoyer le dossier avec les justificatifs

- Par mail à : dti.paysdaix@ampmetropole.fr
- Par voie postale à :
Métropole Aix Marseille Provence -
Direction Transport CS 40868 -
13626 Aix-en-Provence Cedex1

4 Nous vous informons

Un courrier vous informera de la validation ou non de votre dossier. À réception du courrier d'acceptation, vous pourrez effectuer vos réservations.

Pour réserver

Réservez votre déplacement, au plus tard la veille (jours ouvrés) avant 12h30.

- Vous vous déplacez le week-end, réservez avant jeudi 12h30.
- Vous vous déplacez un lundi, réservez le vendredi avant 12h30.

Il est possible de réserver jusqu'à 3 mois à l'avance.

Sur le secteur centre du Pays d'Aix : Aix-en-Provence, Venelles, St-Marc-Jaumegarde, Le Tholonet.



- Réservez sur votre téléphone, avec l'application mobile Accessibus.
 - 24/24H et 7/7J.
 - Avant votre première connexion, contactez le 09 70 80 90 13 pour obtenir vos identifiants de connexion.
 - **Suivez votre bus en temps réel** sur l'appli.
- ou



- À partir de la centrale téléphonique ouverte du lundi au samedi de 6h00 à 20h30 hors jours fériés.
- Au 09 70 80 90 13 choix 3.

Sur les autres secteurs du Pays d'Aix (Environ Pays d'Aix)



- Réservez par internet sur lepilote.com rubrique Accessibilité / lebus+ à la demande / Environ Pays d'Aix. Site adapté au format d'affichage sur smartphone. Avant votre première connexion, contactez le 09 70 83 01 23 pour obtenir vos identifiants de connexion.

ou



- À partir de la centrale téléphonique ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 19h30 (appelez de préférence les après-midi) hors jours fériés.
- Au 09 70 83 01 23.

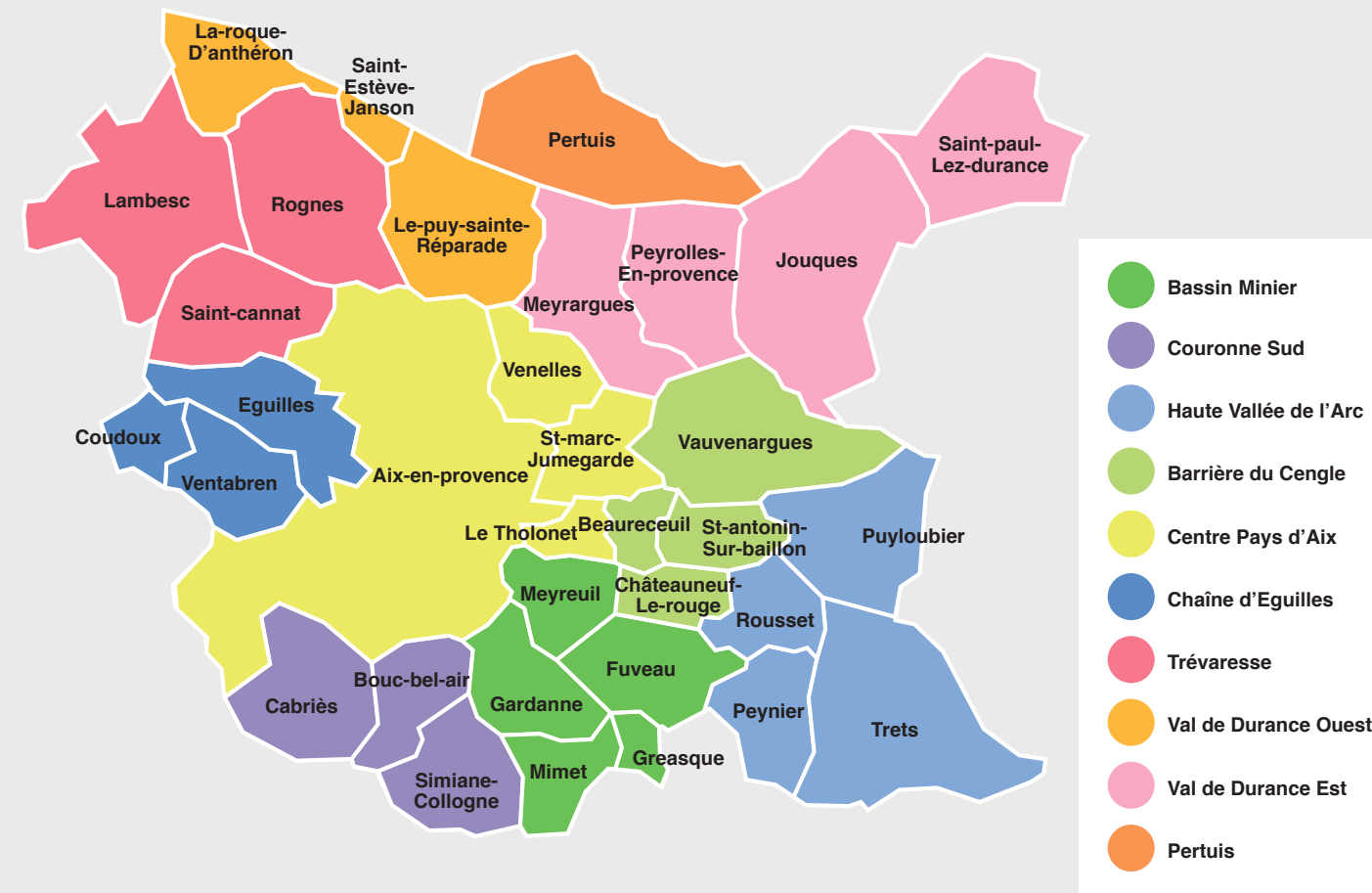
Les 10 secteurs lebus+ à la demande sur le Pays d'Aix

Le service fonctionne :

- du lundi au samedi
- de 6h30 à 20h30 (heure de prise en charge).
- Pas de service les dimanches et jours fériés.

Sur le secteur Centre du pays d'Aix, comme sur certaines lignes du réseau Aix en bus, le service fonctionne également :

- jusqu'à 1h du matin les vendredis et samedis.
- les dimanches de 8h à 20h00
- les 1^{er} novembre, 25 décembre et 1^{er} janvier de 8h00 à 20h00.



Quelques règles pratiques pour un bon fonctionnement

Si vous avez un impératif horaire, soit pour votre arrivée ou soit pour votre départ, signalez-le impérativement au début de la réservation. En fonction de cette contrainte, et des disponibilités, la centrale vous communiquera une plage horaire pour votre heure de départ. Les heures de prise en charge sont susceptibles d'être modifiées par la centrale dans la limite de -5/ + 10 min.

Respect des horaires, chacun s'engage :

- La centrale vous prévient par téléphone/SMS avant l'heure d'arrivée du bus.
- **Présentez-vous 5 min à l'avance à l'adresse prévue.**
- **Le conducteur ne vous attendra pas au-delà de l'horaire défini** afin de ne pas compromettre sa ponctualité sur les transports suivants.
- Si vous êtes en retard, votre réservation sera comptabilisée et considérée comme une absence.
- Si le conducteur a du retard, vous serez prévenu par SMS.

Limitier les modifications et annulations :

- Tout changement doit être signalé au moins 2 heures avant le déplacement.
- Un transport modifié ou annulé au dernier moment est un transport qui ne peut plus être proposé aux autres usagers.
- Toute course annulée ou modifiée moins de 2 heures avant le déplacement est considérée comme annulée «hors délais».
- L'abus de modifications ou d'annulations pourra faire l'objet de suspension temporaire d'accès au service.
- En cas de constat d'absence sur une réservation sans annulation auprès de la centrale, la course retour sera systématiquement annulée. Au delà de 2 absences ou annulations tardives, sur une période de 30 jours, l'accès au service est suspendu pendant 7 jours.

lebus+ à la demande : un transport collectif.

- Afin de répondre au plus grand nombre d'usagers, dans le cadre des moyens disponibles, le nombre de réservations pour un usager est limité à 24 par semaine.